

## **PARCOURS PRATIQUE DE COMPAGNONNAGE 2019**

### **Réseau d'Échange de Pratiques Alternatives et Solidaires**

#### **LE DÉROULEMENT**

---

Un comité de pilotage constitué d'au moins un membre de chacune des entreprises REPAS impliquée dans le parcours, structure le compagnonnage.

La liste des entreprises présentes dans le comité de pilotage est visible sur le site du réseau REPAS : <http://www.compagnonnage-repas.org/les-structures-du-compagnonnage/>

Le compagnonnage débutera par une semaine de rencontre dans une structure du réseau entre toutes les compagnon-ne-s et les tuteurs et tutrices des entreprises, à partir **du mercredi 13 février 2019 à 12h, au mercredi 20 février vers 16h.**

**Du lundi 25 février au vendredi 3 mai 2019** : alternance d'immersions individuelles en entreprises et d'expériences d'actions collectives entre compagnon-ne-s (2 x 5 semaines).

**Du jeudi 9 au mercredi 29 mai 2019** : une longue phase de regroupement pour un bilan et une projection collective, des apports structurants et des échanges de fond sur les questions de la coopération et de sa mise en pratique dans le temps pour construire la suite de votre parcours au plus près de votre recherche personnelle.

**A partir du lundi 3 juin 2019** : C'est le moment de repartir soit dans vos projets personnels, soit d'approfondir votre recherche au sein de nos structures, en groupe ou en immersion individuelle sur plusieurs mois.

**Du mardi 22 au lundi 28 octobre** : Un regroupement final où tou.te.s les compagnon.ne.s sont invité.e.s à participer à un chantier suivi d'un jour et demi de bilan à froid avec les tuteur.ice.s des entreprises.

Les regroupements correspondent à des temps d'échanges, d'analyse de pratique, de bilans, de chantiers et de réflexion. Le comité de pilotage est attentif à ce que les parcours soient individualisés et permettent à chacun.e des compagnon.ne.s de suivre un itinéraire qui lui est propre.

L'originalité de ce parcours pratique, composé d'immersions au cœur des activités des entreprises, implique que vous soyez **disponibles pendant l'intégralité du parcours, la période du 3 juin au 22 octobre étant à co-construire. Elle pourra être aménagée en fonction de vos projets.**

#### **LE COUT DU PARCOURS : 8 500 €**

---

Le coût total du parcours pour vous se décompose en 7 420 € pour les frais de formation et 1080€ pour l'hébergement et les repas des 3 regroupements pédagogiques (27 jours à 40 €).

Les frais de formation prennent en compte le travail administratif et pédagogique des membres du comité de pilotage, les frais de déplacements des structures, d'une partie des hébergements et des frais divers (assurance, communication, gestion).

Vous devez être inscrit-e-s comme demandeur.euse.s d'emploi pour participer au parcours, sauf les personnes en congés sans solde ou en disponibilité.

Pour financer ces 7 420 €, vous pouvez prendre contact avec votre Pôle Emploi (demande d'Aide Individuelle à la Formation (AIF), prise en charge de frais de formation) ou votre Mission Locale (CIVIS par exemple), ou encore auprès de fonds de formations (DIF ou autre.) Si vous êtes salarié.e.s, vous

pouvez avoir droit à des congés formation (CIF) et une prise en charge de l'OPCA de votre employeur. C'est un vrai jeu de piste mais qui porte ses fruits pour celles et ceux qui feront preuve d'une belle obstination. Attendez un peu avant de vous inscrire à pôle emploi si vous n'y êtes pas encore ! L'an dernier, pôle emploi a pris en charge partiellement les parcours, entre 1 490 et 5 720 € suivant les régions et la pugnacité des compagnon.ne.s et des conseiller.e.s...

Tous les financements obtenus par vous via pôle emploi, les OPCA ou les CIF sont mis en commun pour financer le parcours de tou.te.s. En plus de ces contributions institutionnelles, une participation libre complémentaire à la hauteur de vos moyens permet de constituer la part de financement autonome qui permet au compagnonnage d'exister depuis 20 ans par la solidarité des compagnon.ne.s et des entreprises. Sous le mode Robin des Bois, vous êtes donc invité.e.s à participer personnellement, même si vous avez par ailleurs obtenu une partie du budget. C'est ce qui permet en partie à des personnes vraiment sans ressources de faire le parcours chaque année, l'autre partie étant assumée par les membres du comité de pilotage.

En outre, durant tout le compagnonnage, les frais personnels (déplacements, nourriture) sont assumés par les compagnon.ne.s.

Lors des immersions et des actions en groupe, les entreprises mettent l'hébergement gratuitement à disposition et une participation aux frais de nourriture (hors des regroupements donc) vous sera le plus souvent demandée, d'un montant variable selon les situations.

De notre côté, des démarches sont entreprises auprès des Régions et Départements pour obtenir des financements complémentaires. Rien n'est acquis à ce jour et ceux-ci ne nous seront malheureusement confirmés que courant 2019.

**La participation minimale qui vous sera demandée à titre personnel est de 1080,00 € qui correspondent à la participation aux frais d'hébergement et de nourriture des regroupements. Nous cherchons ensuite ensemble des solutions pour trouver les 7420 € qui manquent pour couvrir les frais de la formation.**

**Attention, pas de panique !**

**Pour les personnes qui n'auraient aucune possibilité de financement personnel ou externe, signalez-le dans le courrier qui accompagne votre dossier de candidature, nous pouvons mobiliser une caisse de solidarité constituée par les ancien.ne.s compagnon.ne.s et les entreprises et qui a toujours permis de trouver une solution pour participer au compagnonnage.**

### **COMMENT VOUS INSCRIRE ?**

Merci lorsque vous remplirez le dossier d'être très précis.e sur votre situation actuelle et vos différentes activités ces 16 derniers mois et **d'écrire distinctement et à l'encre noire** pour que les numérisations en PDF transmises à chaque entreprise soient bien lisibles, **ou remplir directement la version numérique.**

Les dossiers de candidatures doivent être envoyés dans un seul fichier par mail en format PDF au centre du Mat accompagnés :

- D'une lettre de motivation expliquant de manière incarnée votre parcours, vos projets, vos engagements, la démarche qui vous conduit au compagnonnage et ce que vous en attendez, en maximum 2 pages.
- De votre C.V. actualisé avec une photo d'identité si elle n'est pas sur le dossier de candidature (pour la création d'un trombinoscope).

Votre envoi doit comporter **en une seule pièce** les 3 documents scannés (pas trop lourd svp) avec comme nom :

**candidature-comp-2019-prénom-nom.pdf**

Ils seront ensuite mis à disposition de tous les membres du comité de pilotage pour étude et plusieurs fichiers par compagnon-ne nuisent à la lisibilité et à la facilité de transmission.

**Date limite du dépôt des candidatures : Dimanche 07 Octobre 2018**  
**Nous vous conseillons d'envoyer votre candidature dès que possible.**

## LA CONSTITUTION DU GROUPE DE COMPAGNON.E.S

Si vous êtes sans activité, vous devrez impérativement être **demandeur.euse d'emploi inscrit auprès de Pôle Emploi** avant l'entrée en formation, c'est-à-dire avant le 13 février 2019.

Les dossiers de candidature seront étudiés par le comité de pilotage à partir du 26 septembre 2018. La réponse vous sera communiquée début novembre. (Si vous avez une échéance réclamant une réponse plus rapide, merci de le signaler).

### N'hésitez pas à nous contacter :

**Pour tout renseignement relatif au parcours de compagnonnage et pour toutes les modalités administratives, devis particuliers, attestations contactez :**

**Emmanuelle Coadou-roch**

**Centre de formation du MAT Ardèche, Le Viel Audon 07120 Balazuc.**

**Courriel: [formation@levielaudon.org](mailto:formation@levielaudon.org)**

**Mettez votre question et votre numéro de téléphone, pour qu' Emmanuelle vous recontacte rapidement.**

**Bien cordialement,**

**Pour le Comité de Pilotage**

**Emmanuelle Coadou-roch et Yann SOURBIER**



***Rappel de la date limite de réception des dossiers  
par mail :***

**Dimanche 07 Octobre 2018 à minuit**

**Mais ne tardez pas, nous avons des places limitées !**

### POUR ALLER PLUS LOIN...

**Si vous souhaitez en discuter avec d'ancien-ne-s compagnon-ne-s, les personnes suivantes ont donné leur accord pour être contactées :**

(2013) Pierrot KACZMAREK, 06 32 55 59 44 [kacz08@hotmail.com](mailto:kacz08@hotmail.com)

(2014) Félix MULLER, 07 62 62 36 69 [mullerf.agro@yahoo.fr](mailto:mullerf.agro@yahoo.fr)

(2016) Morgane BREHANT 06 26 93 36 10 [brehantmorgane@gmail.com](mailto:brehantmorgane@gmail.com)

(2017) Julie RODRIGUEZ 06 61 48 39 44 [julierodriguez@hotmail.fr](mailto:julierodriguez@hotmail.fr)

(2017) Vincent KRAKOWSKI 06 35 48 06 01 [vincentkrakowski@hotmail.fr](mailto:vincentkrakowski@hotmail.fr)

(2017) Constance ALLAIN-LAUNAY 06 14 53 30 46 [c.a-launay@hotmail.fr](mailto:c.a-launay@hotmail.fr)

**Que font les compagnon-ne-s après le compagnonnage ?**

- Ils/elles créent une SCI pour maintenir des installations agricoles déjà existantes qui permet à plusieurs personnes de s'exercer dans une activité tout en partageant des outils, des compétences et en bénéficiant du soutien des autres personnes participant de cette aventure,
- Ils/elles montent un projet itinérant qui permet de créer du lien, de découvrir une région en proposant des activités culturelles et des productions agricoles (produits laitiers, pain...),
- Ils/elles rencontrent et rejoignent un boulanger bio, deviennent salarié/e/s,
- Ils/elles ouvrent une tisanerie avec trois autres anciens compagnon/ne/s,
- Ils/elles deviennent paysan-boulangier/ère dans une des structures du réseau REPAS,
- Ils/elles participent à la création d'un groupement d'achat bio et à la création d'une association de promotion des plantes sauvages,
- Ils/elles créent une association locale de revalorisation des déchets,
- Ils/elles font naître un salon de thé et de lecture sous forme de SCOP,
- Ils/elles travaillent dans une ferme collective, sous forme de SCOP ou de GAEC,
- Ils/elles reprennent la ferme familiale,
- Ils/elles travaillent dans une association pour le développement d'une activité culturelle en milieu rural.

**Merci de supprimer cette première partie  
avant d'envoyer votre dossier de  
candidature !**

## DOSSIER DE CANDIDATURE COMPAGNONNAGE 2019

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Date de naissance : .... / .... / .... Age : .....

Téléphone fixe : .... / .... / .... / .... / .... Téléphone portable : .... / .... / .... / .... / ....

Courriel : (**très très lisible svp**).....@.....

Situation familiale : ..... Nombre d'enfants : .....

(Vous pouvez dépasser les cadres ou les recopier)

**Engagements associatifs ou bénévoles :** .....

**Expériences professionnelles importantes** .....

**Autres expériences :** .....

**Études et diplôme(s) :** .....

**Comment avez-vous eu l'information sur le compagnonnage ?**.....

**Votre situation actuelle** - salarié

- chômeur  Rémunération ASSEDIC possible le 13 février 2019 : oui  non

- RSA

- en formation  précisez : .....

- congé sans solde  parental  maternité

- autres précisez : .....

Je pense pouvoir participer aux frais pédagogiques (en + des 1080 €) à hauteur de : ..... €

Photo

**Citez vos principales activités dans les 16 derniers mois :**

\* Juil. 2017:

.....

\* Août 2017:

.....

\* Sept. 2017:

.....

\* Oct. 2017 :

.....

\* Nov. 2017 :

.....

\* Déc. 2017 :

.....

\* Janv. 2018 :

.....

\* Fév. 2018 :

.....

\* Mars 2018 :

.....

\* Avril 2018 :

.....

\* Mai 2018 :

.....

\* Juin 2018 :

.....

\* Juil. 2018 :

.....

\* Août 2018 :

.....

\* Sept. 2018 :

.....

**Merci de ne rien inscrire dans ce cadre**

N°	Reçu le:	Nb pages	Réponse envoyée le:
----	----------	----------	---------------------